



Elaboration approuvée le 26/10/2022

Modification n°1 approuvée le 28/01/2026

REGLEMENT GRAPHIQUE

Modification n°1

Pièce

1

Echelle

1:1

Orientation



P.L.U.I-H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal - Habitat

VERDI

- Habitat**
- Limite intercommunale
 - Limite communale
 - Parcelle cadastrale
 - Bâti
 - Cadastre
 - Réseau hydrographique
- Prescriptions d'urbanisme**
- Elément de paysage à protéger : Mer
 - Elément de paysage à protéger : Arbre
 - Patrimoine bâti à protéger : Immeuble
 - Aspect extérieur : clôtures végétales seule autorisée
 - Hauteur maximale des constructions autorisées
 - Voie, chemin, transport public à conserver ou à créer
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Eléments de paysage à protéger : Haie et alignement d'arbres
 - Patrimoine bâti à protéger : Murs
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (Pièce n°5 du dossier de PLU-IH)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L-151-11 du code l'urbanisme
 - Eléments de paysage à protéger : Ilot végétal
 - Emplacement réservé
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques naturels
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques et nuisances
 - Espace Rural Classé (ERC) à protéger ou conserver au titre de l'article L-113-1
 - Terrain outillé à protéger
- Zonage PLU-IH**
- UB : Secteur urbain ancien de cœur de ville
 - UAp : Secteur urbain ancien à vocation patrimoniale
 - UAr : Secteur urbain de cœur de ville soumis à des risques
 - UBr : Secteur urbanisé mixte
 - UBR : Secteur urbanisé mixte soumis à des risques
 - UC : Secteur urbanisé mixte comprenant de l'habitat collectif
 - UCr : Secteur urbanisé mixte comprenant de l'habitat collectif soumis à des risques
 - UD : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire
 - UDa : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire, de faible densité
 - UDx : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire soumis à des risques
 - UDx : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire soumis à des risques forts
 - UE : Secteur urbanisé à vocation économique
 - UEC : Secteur urbanisé à vocation économique soumis à des risques
 - UEC : Secteur urbanisé à vocation économique soumis à des risques
 - UHL : Secteur bâti au développement limité
 - UHLr : Secteur bâti au développement limité soumis à des risques
 - UI : Secteur urbanisé à vocation d'activités industrielles
 - UIP : Secteur urbanisé à vocation d'équipements publics
 - 2AU : Zone à urbaniser bloquée à vocation d'activité
 - 2AUL : Zone à urbaniser bloquée à vocation d'habitat
 - 1AU : Zone à urbaniser de suite à vocation d'activité
 - 1AUL : Zone à urbaniser de suite à vocation d'habitat
 - 1AULr : Zone à urbaniser de renouvellement soumise à des risques
 - A : zone agricole
 - As : Zone occupée par des sites
 - N : zone naturelle
 - Na : Secteur naturel où les constructions agricoles sont autorisées
 - Nai : Secteur naturel identifiant un risque hydraulique où les constructions agricoles sont autorisées sous conditions
 - Nc : Secteur naturel d'exploitation du sous-sol (carières)
 - Ne : Secteur naturel activités économiques
 - Nf : Secteur naturel à vocation de formation
 - Nfv : Secteur naturel à des terrains familiaux pour l'habitat des Gens du Voyage
 - Ni : Secteur naturel identifiant un risque hydraulique
 - Nj : Secteur naturel de jardins familiaux
 - Nl : zone naturelle à vocation de loisirs
 - Nla : Secteur naturel à vocation de loisirs et de pêche
 - Nls : Secteur naturel à vocation de loisirs et de tourisme
 - Np : Secteur naturel de protection environnementale
 - Np : Secteur naturel identifiant un périmètre de protection rapproché "AEP"

